

A qui s'adresse la carte ZOU ! Solidaire ?

Pour faciliter les déplacements en train sur tout le territoire de la région et favoriser la réinsertion dans la vie active, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose **ZOU ! Solidaire** :

- aux allocataires du Pôle emploi indemnisés en dessous du SMIC,,
- aux demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits,
- aux bénéficiaires du RSA,
- aux titulaires d'un Contrat Unique d'insertion (CUI),
- aux bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH),
- aux bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité.

Pour obtenir ZOU ! Solidaire

Pour en bénéficier, vous devez résider dans l'une des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour en faire la demande, il suffit de vous présenter à l'un des guichets des gares SNCF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec :

1. Un exemplaire de ce formulaire dûment rempli.
2. Une photographie d'identité récente (L3.5 xH4.5 cm, de face et tête nue) avec nos nom et prénom inscrits au dos.
3. Les photocopies des pièces demandées au verso dans les rubriques de la colonne G2.

Une fois remis en gare, votre dossier est transmis au service compétent qui établit votre carte et l'adresse à votre domicile dans un délai de 15 jours ouvrables après réception de votre dossier.

Veillez à remplir correctement ce formulaire et à y joindre les pièces justificatives demandées.

En cas d'absence de photographie, de l'un des justificatifs demandés ou si le formulaire n'est pas correctement rempli, il ne pourra être donné suite à votre demande et vous serez avisé par courrier.

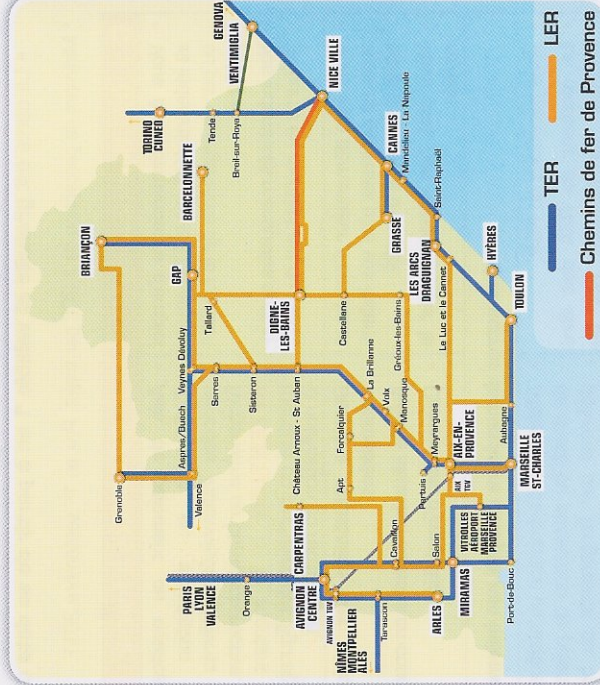
Renouvellement de votre carte

Trois semaines avant l'expiration de la validité de votre carte, vous pouvez en demander le renouvellement en procédant aux mêmes formalités.

Pour cela votre situation doit correspondre à l'un des critères prévus pour l'obtention de cette carte.

Réseau régional de Transport

Provence-Alpes-Côte d'Azur



La carte ZOU ! Solidaire est valable sur les réseaux TER, LER et CP.

Informations

Site internet :

www.regionpaca.fr

www.ter-sncf.com/paca



La carte solidarité devient

ZOU ! Solidaire

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comment obtenir votre carte ?

ter / SNCF

A - Etat civil à compléter

Nom
 Prénom
 Date de naissance
 Bât., entrée, escalier
 Chez Mr ou Mme
 Résidence, lotissement
 Rue, bd, av, impasse, quartier
 Code postal
 Commune
 Téléphone

B - Photocopies des pièces justificatives à joindre

- Une pièce d'identité en cours de validité
 - CNI
 - Passeport
 - Permis de conduire
 - Un justificatif de domicile
 - Dernière quittance EDF/Téléphone
 - Dernier avis d'imposition
 - Attestation d'hébergement sur papier libre
 - Une photographie d'identité récente
 - L3.5 xH4.5 cm, de face et tête nue avec nos nom et prénom inscrits au dos.
- Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.
- Un justificatif suivant la rubrique C2
- Attention, seuls les justificatifs des organismes situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont acceptés.

La loi du 6 janv. 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification auprès de la SNCF qui, sauf opposition de votre part, pourra vous adresser des informations commerciales.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations concernant l'état civil et la résidence ainsi que celle des pièces fournies.

Fait à _____

Le _____

Signature obligatoire

Demande pour obtenir ZOU ! Solidaire

Les avantages de ZOU ! Solidaire

- **90% de réduction** * sur tous vos billets en 2^{ème} classe aussi bien pour un trajet simple qu'à aller/retour.
- **Vous pouvez emprunter tous les TER circulant sur les lignes SNCF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** (sauf TGV, Corail Téo, Corail Lunéa et trains à accès limité), les LER (Lignes Express Régionales) ainsi que les Chemins de fer de Provence (ligne Nice-Digne) organisés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La carte est **gratuite et valable 1 an à partir de sa date d'émission**.

* Minimum de perception de 1,20€ par trajet. Prix au 1^{er} septembre 2011.

C1 - Bénéficiaires	C2 - Pièces à fournir	C3 - Validité des pièces	C4 - Organisme
<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes demandeurs d'emploi et indemnisé(e) par le Pôle emploi ou par un organisme de la fonction publique. • Vos indemnités mensuelles sont inférieures au montant net du SMIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de paiement ou notification d'admission ou attestation des périodes indemnisées délivrés par l'organisme ou borne interactive. ATTENTION : le montant net mensuel ou journalier doit figurer sur la notification ou l'attestation. • Dernière attestation des périodes indemnisées. • Avis de situation du mois en cours. • Dernier avis d'imposition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les pièces des deux derniers mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi ou organisme de la fonction publique.
<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes demandeur d'emploi et vous ne percevez plus vos indemnités pour perte d'emploi. • Vous êtes non imposable sur le revenu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les pièces de l'année en cours ou de l'année précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi ou organisme de la fonction publique. • Trésor Public. 	

Les autres demandeurs d'emploi non indemnisés ne peuvent pas bénéficier de ZOU ! Solidaire

<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez du RSA. • Le montant du RSA doit être inférieur au montant net du SMIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'admission ou notification de droits ou attestation de paiement délivrées par l'organisme ou borne interactive. • Pour les RSA couple, le nom des deux bénéficiaires doit figurer sur le document fourni. • Convention Etat/Employeur signée et tamponnée par l'employeur. • Attestation de paiement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les pièces des deux derniers mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou Mutuelle Sociale Agricole (MSA).
<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes salariés dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI). 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Etat/Employeur signée et tamponnée par l'employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de validité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Employeur.
<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de paiement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les pièces des deux derniers mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse d'Allocation Familiale (CAF).
<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de paiement de pension. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les pièces du trimestre en cours seront acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM).

Partie à remplir par la SNCF

Timbre à date de la gare qui reçoit la demande

ZOU ! Solidaire Carte n°

Emise le

Valable jusqu'au